

Synthèse des échanges

Point Coronavirus - Organisations syndicales - Mme le Maire

Date de la réunion : 19 mars 2020, de 9h15 à 11h- **Audio conférence**

Participants :

Pour la collectivité :

Johanna ROLLAND, Maire-présidente ;
Elisabeth LEFRANC, vice-présidente et adjointe au Maire en charge des ressources humaines ;
Jonathan KERMORVANT, Chargé de mission auprès du cabinet ;
Olivier PARCOT, Directeur général des services,
Raynaldo FORTUN, Directeur général adjoint DG déléguée à la cohésion sociale
Didier FILLION NICOLET, Directeur général adjoint DG sécurité et tranquillité publique
Patrick COROYER, Directeur du département RH
Sandrine KEMER, responsable du service dialogue social

Pour les organisations syndicales :

Pour le syndicat FO : Sylvie DAGUIN, Yohann MORIN ;
Pour le syndicat CFDT : Natacha ORIAL ;
Pour le syndicat CFTC : Marie-Laure VERITE-GARNIER ;
Pour le syndicat CGT : Anita GADET, Gilles LE MERDY, Guillaume GOALEN, Elian LAUNAI, Franck GAILLARD ;
Pour le syndicat UNSA : Sophie HUNEAU.

Diffusion à l'ensemble des participants

Contexte :

Dans le cadre de cette crise sanitaire majeure, chacun doit prendre la mesure de la situation qui s'inscrit à l'échelle du territoire. Il s'agit d'un moment grave qui nécessite de maintenir un dialogue de qualité afin de partager les alertes et d'adapter l'organisation. La prioritaire absolue reste la protection des agents, en plus d'assurer les services essentiels à la population et la protection de tous les agents.

Le constat, après deux jours de la mise en place du confinement, nécessite de trouver les bons ajustements dans le déploiement des plans de continuité d'activité.

Dans ce contexte inédit, il est essentiel de prendre en compte les inquiétudes des agents et d'y apporter des réponses.

**Accompagnement des personnes âgées**

« Quelles mesures de protection des agents exerçant dans les EHPAD ? Cas de suspicion avérés ou collègues mis en quarantaine dans certains établissements (MADELEINE) ? La prise en charge des résidents en résidence autonomie s'inscrit-elle dans le plan de continuité d'activité prioritaire ? Si tel est le cas, le personnel dispose-t-il des mêmes mesures de protection que leurs collègues exerçant dans les EHPAD ? Le stock de matériel sera-t-il suffisant ? »¹

→ Le personnel exerçant dans les EHPAD, ou dans les résidences autonomie (ajustement PCA prioritaire-bulletin d'info N°2) reste prioritaire donc dispose des mesures de protection maximales (notamment masques)

→ A ce jour, 8 agents ont été mis par précaution en quatorzaine dont 2 à l'EHPAD Madeleine, et 1 en résidence autonomie. 2 résidents ont été hospitalisés sans lien avec le COVID 19.

La Maire-présidente propose un dispositif spécifique de partage d'infos et d'alerte pour la question des EHPAD.

**Tenue des marchés alimentaires**

« Mobilisation de policiers municipaux, placiers et ASVP volontaires. Craintes des agents des OS qui demandent à fermer le marché de la petite Hollande et de Malakoff. Les agents disposent de gel mais pas de masques. »

→ Le DGA de la direction générale tranquillité publique précise que des mesures ont été étudiées marché par marché pour garantir à la fois la tenue des marchés alimentaires et la protection des agents et usagers :

- Suppression des commerçants ambulants non alimentaires (« passagers »)
- Espacement et roulement des étales alimentaires
- Régulation pour éviter toute concentration par la police municipale et ASVP complétée de mégaphone
- Les agents disposent de gel et de gants si nécessaire- pas de vocation à utiliser les masques

Mise en application au marché de Zola : consignes bien respectées et démarche très citoyenne des usagers.

¹ Remontées des organisations syndicales



Diffusion de l'information à tous les agents

« Situation anxiogène pour le personnel ne disposant pas toujours de connexion à distance : quelles sont les mesures prises par l'administration ? »

→ Depuis lundi 16 mars, les encadrants ont relayé auprès de leur équipe les mesures formalisées dans la note du DGS, le cas échéant sur la base des coordonnées personnelles des agents (mail + portable). Ces coordonnées n'ont pas vocation à être conservées au-delà de la période de gestion de crise exceptionnelle

Depuis mardi 17 mars, un bulletin d'information quotidien « INFO CORONAVIRUS » est diffusé chaque jour ouvré.

Ouverture de l'équipement Agnès VARDA

« Comment faire fonctionner cet équipement tout en protégeant les usagers et agents ? »

→ Ouverture depuis lundi 16 mars, hors accueil de jour et ateliers collectifs ;

→ Appui associatif et bénévoles

→ Recours aux volontaires si besoin, en fonction du planning de fonctionnement de l'équipement et des agents disponibles.

Collecte des déchets

« Les dispositions actuelles (vestiaires, heure d'embauche, répartition des équipes) ne permettent pas une protection maximale des agents : quelles adaptations ? »

Les consignes transmises aux agents mobilisées sont les suivantes :

→ respect indispensable des gestes barrières

→ présence limitée à 6 agents par vestiaire en même temps (auto discipline)

→ limiter le confinement en cabine : le chauffeur doit aller seul au vidage en laissant les ripeurs sur secteur ou sur site

→ fin de travail et départ du site échelonnés en se signalant au responsable des ressources du site, pour que la responsabilité des agents soit déchargée, dès que les missions confiées à leur équipe sont terminées

Toutes les activités de collecte et de traitement sont concentrées et priorisées sur celles des ordures ménagères (OM) pour des raisons de préservation de la salubrité publique. D'autres adaptations relatives à la sécurité des agents restent actuellement à l'étude.

Sécurisation des gymnases

« Pourquoi maintenir du personnel ? »

→ Fermeture des gymnases après sécurisation et fermeture des réseaux

→ Mission de surveillance maintenue comme pour l'ensemble des bâtiments et équipements municipaux et métropolitains

Ouverture adaptée des écoles pour les enfants du personnel mobilisé

→ Regroupement des espaces pour adapter l'entretien, la restauration et la répartition des équipes éducatives

→ rappel des gestes barrières à respecter, notamment pour les jeux collectifs





Continuité du service Urgence BATI

« Pourquoi ne pas systématiser le traitement à distance des agents ? Pourquoi maintenir le présentiel ? »

→ Le DGS rappelle que les PCA sont en cours d'ajustement depuis mardi, souvent revus à la baisse, mais parfois à la hausse.

A partir du 20 mars, il est prévu de réduire l'effectif en présentiel, compensé par le rappel des agents à domicile en fonction des besoins, au cas par cas, afin de palier l'absence d'intervention d'entreprises prestataires et d'un périmètre immobilier étendu. Une astreinte est aussi mise en place (nuit et week-end) dans ce contexte.

Garde d'enfants du personnel mobilisé

« L'information doit être relancée auprès des parents mobilisés pour garantir la garde de leurs enfants. Quelle mesure pour les agents en charge d'un enfant en situation de handicap ? »

→ Les enfants de 3 à 12 ans sont accueillis en centre de loisirs (ACCOORD et Léo Lagrange) y compris le week-end, restauration incluse ;

→ Les enfants de 0 à 3 ans sont pris en charge en crèche sur une amplitude de 7h à 19h, restauration incluse ;

La Maire Présidente reste particulièrement attentive à la question des parents en charge d'un enfant en situation de handicap. Les mêmes dispositions applicables au droit commun doivent s'appliquer. Elle s'engage à ce qu'une information auprès du personnel mobilisé soit relancée pour permettre cet accueil.



Service minimum des formalités administratives

« Pourquoi maintenir ce service non essentiel aux habitants ? »

→ Ce service reste conditionné aux directives de l'État et peut être essentiel pour certaines situations personnelles.

Tous les passeports et CNI en attente de délivrance ont été rapatriés des mairies annexes vers la mairie centrale : l'objectif est de permettre aux usagers de les récupérer au risque d'une annulation si non délivrance dans les 3 mois. Il est probable que ce service se résorbe dans les jours à venir.

Préserver la santé des agents dans cette période de crise inédite

« Quelles mesures prévues pour les agents porteurs de pathologies ou dont les proches sont directement concernés ? Sur quelles bases l'autorité territoriale qualifie un agent de « personnel à risque » ? Beaucoup de remontées : non respect des distanciations nécessaires (2 à 3 agents par véhicules), insuffisances de matériel de protection, recours imposé au présentiel. Si contamination au COVID 19 avéré dans l'exercice de leurs fonction, l'agent est-il placé en maladie professionnelle ? L'application du jour de carence dans ce contexte de crise sanitaire ? »

→ Le personnel à risque est protégé en priorité : cela concerne tout agent vulnérable, atteint de maladie chronique (à ce jour, 330 agents sont concernés).

→ En cas de doute, l'agent doit solliciter la médecine préventive professionnelle pour le cas échéant être identifié parmi le personnel à risque donc mis en quarantaine par précaution et non mobilisable.

→ En cas de symptôme (fièvre notamment), l'agent doit immédiatement contacter son responsable et sa cellule de gestion qui fera le lien si nécessaire avec la médecine préventive professionnelle.

La Maire-présidente partage la prise en compte de la gestion du stress dans cette période de crise. Elle s'appuie sur les partenaires sociaux et réfléchit à la mise en place d'un accompagnement psychologique dans les jours à venir. D'ores et déjà, les organisations syndicales sont invitées à s'inscrire à la présentation à distance prévue **lundi 23 mars à 14h30** par Patricia SARAUX, médecin directrice de la santé publique de la ville de NANTES : toutes les modalités sont précisées dans le bulletin d'info N°3.



Prioriser le télétravail

« la propagation du virus doit être prise en conscience. Le confinement doit être la règle. Le recours au présentiel s'applique exclusivement pour les services essentiels à la population. Stress. Trop peu de possibilité de télétravail → rattrapage à résorber ; Éviter toute suspicion ou/et pression managériale inutile dans cette période de crise. »

La Maire-Présidente s'engage à privilégier le télétravail dès lors que cela est possible. L'administration avance étape par étape dans ce sens. Le bulletin N°3 présente un focus sur le télétravail pour accompagner les agents. Le DRN accompagne progressivement ce travail à distance avec à cette date 359 agents qui peuvent accéder à tous leurs outils métiers à distance et pour tous les agents ayant un identifiant un accès possible par des outils personnels ou professionnels à la messagerie lorsqu'ils ont une adresse professionnelle et à Naonantes.



Impact pour les agents

« Les mesures de confinement risquent-elles d'impacter directement le salaire des agents ? Notamment sur les éléments conditionnés au présentiel ? Comment modifier ces demandes de congés : l'outil e-tempation ne fonctionne pas à distance ? Les agents devront t-ils récupérer à l'issue de cette période de confinement ? Une évaluation post-crise doit être envisagée.»

Dans ce contexte de crise inédite, le directeur général des services présente les situations administratives dont la très grande majorité des agents conserve un maintien de salaire. Une évaluation sera bien-sûr effectuée à l'issue de la crise. Il ajoute que les titres de restauration seront bien attribués mais distribués après la crise.

Conclusion :

La Maire-présidente compte sur le rôle essentiel des représentants du personnel, sur le sens de leurs responsabilité pour faire bloc et permettre ensemble de lutter contre cette crise sanitaire inédite. Elle les invite à relayer les informations dont elles sont elles-mêmes destinataires, et à faire remonter toute situation circonstanciée le cas échéant.

En plus de la diffusion du bulletin d'informations quotidien à leur attention, elle propose de reconduire dès la semaine prochaine un point sous ce même format.

Elle remercie l'ensemble des participants.